



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1248

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Réhabilitation du stade des Tilleuls - Procédure de modification n° 12 - Approbation**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1248**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Mions

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Réhabilitation du stade des Tilleuls - Procédure de modification n° 12 - Approbation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 12 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon, sur le territoire de la Commune de Mions.

Le site du stade des Tilleuls se situe en zone naturelle spécialisée N2a dédiée notamment aux activités sportives et de loisirs de plein air ainsi qu'aux occupations et utilisations du sol compatibles avec l'objectif de préservation de l'environnement naturel et ne portant pas atteinte aux caractéristiques des lieux.

Le stade des Tilleuls ne répond plus aux besoins de la Commune de Mions. Celle-ci souhaite, en effet, rénover les terrains et mettre aux normes les locaux pour permettre l'évolution des clubs sportifs.

Ce projet comprend la démolition de locaux vétustes en préfabriqués de 100 mètres carrés de surface de plancher (SdP) et la création de 230 mètres carrés de nouveaux bâtiments.

Une procédure de modification du PLU de la Métropole de Lyon a donc été nécessaire afin de permettre la réhabilitation du stade des Tilleuls. Il s'agit d'inscrire un polygone d'implantation sur le plan de zonage du PLU, permettant la localisation des nouveaux locaux.

Ce projet a été soumis à la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 9 novembre 2015 et a fait l'objet d'un avis favorable de cette Commission le 23 novembre 2015.

Par arrêté n° 2015-11-26-R-0783 du 26 novembre 2015, monsieur le Président a prescrit l'enquête publique relative à cette modification du PLU.

Cette enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 12 février 2016 inclus.

En mairie de Mions ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole, un dossier et un registre d'enquête publique ont été mis à la disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance du projet de modification et, éventuellement, formuler ses observations. Le dossier était également consultable sur le site internet de la Métropole (www.grandlyon.com).

Ont été joints au dossier d'enquête :

- l'avis du 23 novembre 2015 de la CDPENAF sur la création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) sur la Commune de Mions,

- l'avis favorable du 10 décembre 2015 de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon,

- l'avis du 4 janvier 2016 de la Chambre d'agriculture du Rhône, sans observation particulière sur l'inscription de ce polygone d'implantation.

Le public a été régulièrement informé de l'enquête publique, par voies d'affichage et de publications dans la presse, les 18 et 19 décembre 2015 ainsi que les 15 et 16 janvier 2016.

Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre ouvert à l'Hôtel de la Métropole.

Deux remarques ont été consignées dans le registre ouvert à la mairie de Mions. Elles concernent notamment l'anticipation des problèmes de stationnement lors des futures compétitions et la création d'une piste d'athlétisme et ne concernent pas directement le projet de modification n° 12.

A l'issue de cette enquête publique, madame le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 1er mars 2016 et rendu un avis favorable sans réserve, ni recommandation sur le dossier de modification n° 12 du PLU relatif au projet du stade des Tilleuls sur le territoire de la Commune de Mions.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de modification n° 12, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification n° 12 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon dans le cadre du projet de réhabilitation du stade des Tilleuls sur le territoire de la Commune de Mions, telle qu'elle a été soumise à enquête publique.

2° - Précise que la délibération approuvant la modification n° 12 du PLU de la Métropole de Lyon :

- a) - sera transmise à monsieur le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- b) - sera notifiée à monsieur le Maire de Mions,
- c) - fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme,
- d) - sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à ces modifications, conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.